

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 AVRIL 2024****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 29
SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS PAR LA COMMUNE DE
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
22 mars 2024		33	19	24

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril 2024 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

Etaient présents : M. CAYRON, M. GNERUCCI, Mme NOURI, M. BACQUET, Mme LOUISA, M. PRIARONE, Mme PICQ, Mme DEMONEIN, M. BUSNEL, Mme BOUVARD, Mme TESSONNEAU, M. BESSERER, Mme SCHWALLER, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, M. FABRE, Mme MINANA, Mme SUCHET, M. TISSIER.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Eve STEINMETZ à Mme Isabelle NOURI, M. Elio DAMO à M. Jean CAYRON, Mme Marie-Line BIANCHI à M. Yoann GNERUCCI, M. Guillaume GUÉRIN à M. Ken TISSIER, M. Olivier COUTANT à Mme Isabelle SUCHET.

Absents : M. MASSON, Mme LELEU, M. SAVIO, M. MERIMECHE, M. LEMAITRE, M. BENHAMOU, M. LUCHINI, Mme AUZOLAT, Mme ICHARD.

M. Robert MASSON, Mme Sylvie LELEU, M. Jean-Claude SAVIO et M. Kader MERIMECHE quittent la séance et ne prennent pas part au vote.

Secrétaire de séance : Madame Stella MINANA

Monsieur FABRE soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 1611-4, L. 2541-12 et L. 2121-29 ;

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, notamment les conventions d'objectifs et la simplification des demandes relatives aux processus d'agrément ;

AR Prefecture

083-218301075-20240404-DEL0404202429-DE
Reçu le 12/04/2024

VU la circulaire du 6 mai 2020 dédiée aux subventions des associations au sens de l'article 9-1 de la loi du 12 avril 2000 précitée ;

VU l'avis favorable de la commission extra-municipale finances publiques budget du 3 avril 2024;

CONSIDÉRANT que toute association déclarée et immatriculée au répertoire SIREN peut demander une subvention pour :

- réaliser une action ou un projet d'investissement,
- contribuer au développement d'activités,
- contribuer au financement global de son activité ;

CONSIDÉRANT que conformément aux termes de l'article L. 1611-4 du CGCT modifié par loi n° 2009-526 du 12 mai 2009, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée ;

CONSIDÉRANT l'examen des demandes de subventions présentées par les associations au titre de l'exercice 2024 ;

CONSIDÉRANT que les activités conduites par ces associations sont d'intérêt local ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de fixer le montant des subventions allouées à diverses associations, telles qu'identifiées dans le tableau annexé à la présente délibération, à la somme de 509 159 € en fonctionnement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

FIXE le montant des subventions allouées à diverses associations, telles qu'identifiées dans le tableau joint en annexe de la présente délibération, à la somme de 509 159 € en fonctionnement ;

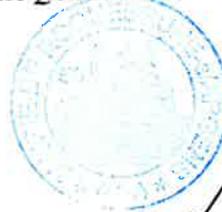
DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Commune pour l'exercice 2024 ;

DIT que les subventions de fonctionnement expressément destinées à contribuer au soutien de manifestations et d'opérations précisément déterminées ne seront versées qu'en cas de réalisation effective de celles-ci ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

A l'unanimité

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 4 avril 2024



Le Maire,
Jean CAYRON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

AR Prefecture

083-218301075-20240404-DEL0404202429-DE
Reçu le 12/04/2024

	ASSOCIATIONS	Subventions de fonctionnement	Subventions manifestations sous réserve de réalisation	Nom des manifestations subventionnées sous réserve de réalisation	Subventions d'investissement	Total global
		Chapitre 65	Chapitre 65		Chapitre 204	2024
1	ADAMAVAR	150,00 €				150,00 €
2	ADEF	8 000,00 €				8 000,00 €
3	ADIL 83	2 069,00 €				2 069,00 €
4	ADVENTI VOCE	500,00 €				500,00 €
5	ALRM	1 100,00 €				1 100,00 €
6	AMICALE COFF	2 500,00 €				2 500,00 €
7	AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 000,00 €				1 000,00 €
8	ANCIENS COMBATTANTS	500,00 €				500,00 €
9	APIC COLLEGE CABASSE	500,00 €				500,00 €
10	APPFR	3 300,00 €				3 300,00 €
11	AS TENNIS DE TABLE	200,00 €				200,00 €
12	ASA BASSE VALLE DE L'ARGENS	12 000,00 €				12 000,00 €
13	ASA SAINT RAPHAEL		6 000,00 €	Rallye des roches brunes		6 000,00 €
14	ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE POUR LA SOLIDARITE	10 600,00 €	11 000,00 €	Concours de soupes / Bain de Paques / Lachens à la mer / Nuits de Saint Roch /		21 600,00 €
15	AMICALE SPORTIVE ROQUEBRUNOISE CYCLOS	1 250,00 €				1 250,00 €
16	ATELIERS ARTS D'ARGENS	3 000,00 €				3 000,00 €
17	BILLARD CLUB ROQUEBRUNE	7 000,00 €				7 000,00 €
18	CAR BASKET	30 000,00 €				30 000,00 €
19	CAR FOOTBALL	40 000,00 €	15 000,00 €	Fête des 100 ans du CAR Football		55 000,00 €
20	CERCLE CANIN ROQUEBRUNOIS	4 000,00 €				4 000,00 €
21	CERCLE FIGURINES	1 000,00 €				1 000,00 €
22	COMITE DE JUMELAGE	8 500,00 €				8 500,00 €
23	COMITE DES FETES	10 500,00 €				10 500,00 €
24	COMITE SOUVENIR FRANCAIS	1 500,00 €				1 500,00 €
25	COMPAGNIE TIR A L'ARC	4 000,00 €				4 000,00 €
26	CONFRIERIE COTE PROVENCE	300,00 €				300,00 €
27	CONFRIERIE ESPRIT DU VIN	500,00 €				500,00 €
28	COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	99 000,00 €				99 000,00 €
29	DANCE WITH ME	4 000,00 €				4 000,00 €
30	DANSEAM	3 000,00 €				3 000,00 €
31	DELTA FORCE 44	3 500,00 €				3 500,00 €
32	DU REVE A L'AVEVENTURE	3 000,00 €				3 000,00 €
33	ECRIRE AVEC LA LUMIERE		7 000,00 €	Festival de la Photographie		7 000,00 €
34	ENTRECHATS	3 000,00 €				3 000,00 €
35	EXTRAVADANSE	3 500,00 €				3 500,00 €
36	FESTIVAL ART CONTEMPORAIN	2 500,00 €				2 500,00 €
37	FONDATION DES MALADIES RARES	500,00 €				500,00 €
38	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE	500,00 €				500,00 €
39	H24	2 500,00 €				2 500,00 €
40	HANDBALL VAL D'ARGENS	1 000,00 €				1 000,00 €
41	JALMALV	500,00 €				500,00 €
42	JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE VAR ESTEREL	500,00 €				500,00 €
43	JEUNES SAPEURS POMPIERS	700,00 €				700,00 €
44	JUDO PUGET ROQUEBRUNE	3 000,00 €				3 000,00 €
45	KRAV MAGA	600,00 €				600,00 €
46	LA BOULE BRUNE	9 000,00 €				9 000,00 €
47	LA BOULE SAMBRACITAINE	2 000,00 €				2 000,00 €
48	LA DIANE ROQUEBRUNOISE	6 300,00 €				6 300,00 €
49	LE CHANT DES DAUPHINS	1 500,00 €				1 500,00 €
50	LEI VENDAIRES	5 000,00 €				5 000,00 €
51	LES ESTERELLES		6 000,00 €	Festival de théâtre "Tout en art"		6 000,00 €
52	LES FILLES DU ROCHER	500,00 €				500,00 €
53	LES LUTINS DE L'ISCLE	30 000,00 €				30 000,00 €
54	LES MEDIEVALES	1 500,00 €				1 500,00 €
55	LES RANDONNEURS DU ROCHER	600,00 €				600,00 €
56	LUNDAI - GEEK FESTIVAL		5 000,00 €	Festival "Geek fan festival"		5 000,00 €
57	METISS ARTS		26 000,00 €	Festival arts 2 rue + Battle Hip-Hop		26 000,00 €
58	MISSION LOCALE VAR EST	15 000,00 €				15 000,00 €
59	OIO ALLONS A L'ECOLE	1 000,00 €				1 000,00 €
60	PECHEURS PLAISANCIERS AZUREENS	4 500,00 €				4 500,00 €
61	RECYCLERIE VAR EST	4 000,00 €				4 000,00 €
62	RING ROQUEBRUNOIS	3 000,00 €	25 750,00 €	Gala de boxe		28 750,00 €
63	ROOCHATS	8 000,00 €				8 000,00 €
64	ROQUEBRUNE SPORTS	3 200,00 €				3 200,00 €
65	SECTION MEDAILLES MILITAIRES	500,00 €				500,00 €
66	SOCIETE HISTOIRE DE FREJUS	600,00 €				600,00 €
67	SPORTIPS		9 000,00 €	Les lucioles		9 000,00 €
68	TENNIS CLUB ROQUEBRUNE	13 000,00 €				13 000,00 €
69	UNC SMPTR	500,00 €				500,00 €
70	UNION HARKIS	500,00 €				500,00 €
71	UNPRG	500,00 €				500,00 €
72	UNSS COLLEGE	500,00 €				500,00 €
73	VETERANS UN NATO OPEX	500,00 €				500,00 €
74	WADO KARATE CLUB	1 440,00 €				1 440,00 €
	Sous total	398 409,00 €	110 750,00 €		0,00 €	509 159,00 €
	Total Fonctionnement		509 159,00 €			509 159,00 €
	Total Investissement				0,00 €	0,00 €